



# ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

musée de l'air et de l'espace

Question écrite n° 112726

## Texte de la question

M. Éric Raoult attire l'attention de M. le ministre des transports, de l'équipement, du tourisme et de la mer sur le projet de création d'une cité de l'air et de l'espace de dimension internationale, sur le territoire Plaine de France, s'appuyant sur le musée de l'air du Bourget. En effet, à la demande de plusieurs élus du département de la Seine-Saint-Denis, dont André Veyssière, maire de Dugny, et de Vincent Capo-Canellas, maire du Bourget, cette initiative qui a fait l'objet depuis 2002 de plusieurs études, de plusieurs soutiens, mériterait d'être à nouveau prise en considération au vu des difficultés que connaît ce département. Ainsi, un projet de cette envergure permettrait tout d'abord, et de manière symbolique, de donner une autre image des habitants de la Seine-Saint-Denis qui demandent du respect et de la considération. Ce projet de cité de l'air pourrait utilement être complété par la création du lycée des métiers de l'aéronautique qui s'insérerait utilement sur ce secteur. Il permettrait également d'être un vecteur de développement économique pour une population en mal d'emploi et de formation. Enfin, pour la jeunesse de ce département, ce projet c'est la découverte de l'aviation et de l'aéronautique : d'autres rêves, d'autres passions que ceux prônés par le quartier ou la cité. C'est pourquoi il lui demande de bien vouloir lui indiquer l'état d'avancement de ce projet, et ce qu'il compte entreprendre pour permettre le lancement de ce projet attendu par de nombreux élus de Seine-Saint-Denis. - Question transmise à Mme la ministre de la défense.

## Texte de la réponse

Le musée de l'air et de l'espace, implanté au Bourget, est un établissement public à caractère administratif sous tutelle du ministère de la défense. Ce musée aéronautique, le plus ancien au monde, possède de riches collections, notamment plus de 200 avions originaux. Consciente que le musée de l'air et de l'espace doit évoluer pour devenir une vitrine de dimension internationale de toutes les activités aéronautiques et spatiales, la ministre de la défense a émis, le 24 mai 2006, un avis favorable au projet de création d'une cité de l'air et de l'espace sur le territoire de la Plaine de France. Cette orientation s'inscrit pleinement dans la stratégie de développement du musée, dont le conseil d'administration a voté, en 2005, un ambitieux programme de travaux, entièrement financé par le ministère de la défense, à hauteur d'environ 30 millions d'euros. Les efforts financiers consentis par le ministère pour faire du musée de l'air et de l'espace une référence internationale en matière aéronautique et spatiale vont concourir à rendre plus attractifs le territoire de la Plaine de France et l'Île-de-France dans son ensemble. Aussi, la ministre souhaite que cette création se réalise dans le cadre du dispositif du contrat de projet État-région, par lequel l'État s'engage de manière significative dans des opérations d'intérêt national en finançant des projets d'investissement de grande envergure, à même de renforcer la compétitivité et l'attractivité du territoire. La ministre a ainsi demandé que le préfet de région inscrive ce projet de développement du musée de l'air et de l'espace de la défense dans le contrat de projet 2007-2013 entre l'État et la région Île-de-France.

## Données clés

**Auteur :** [M. Éric Raoult](#)

**Circonscription** : Seine-Saint-Denis (12<sup>e</sup> circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

**Type de question** : Question écrite

**Numéro de la question** : 112726

**Rubrique** : Patrimoine culturel

**Ministère interrogé** : transports, équipement, tourisme et mer

**Ministère attributaire** : défense

Date(s) clé(e)s

**Question publiée le** : 12 décembre 2006, page 12924

**Réponse publiée le** : 15 mai 2007, page 4468